

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 décembre 2024

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la communauté de communes du Vexin-Thelle – 6 rue Bertinot JUEL à CHAUMONT-EN-VEXIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Membres votants : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BARREAU, CORNU, DELON, DESMELIERS, DUPUY, FONDRILLE, FRIGIOTTI, GERNEZ, GIMENEZ, LE CHATTON, LELEU, MARIE, METZGER (suppléant à la CCVT), MORIN, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Messieurs :

BLOUIN (pouvoir à Monsieur DELON), LAROCHE.

Étaient absents Madame et Messieurs :

ARVIN-BEROD, DHOET, LUSSIER, PINEL.

Monsieur Geoffrey LELEU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du conseil syndical du 12 décembre 2024

DELIBERATION N° 20241212_06

Objet : Emprunt « Accord transactionnel »

Vu la délibération du 1^{er} février 2024 relative à la signature du protocole transactionnel,

Le président rappelle que compte tenu des différents événements survenus dans le cadre de la réhabilitation et de l'agrandissement du centre nautique, le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV), délégant, et Aquavexin, concessionnaire, ont signé, le 7 mai 2024, un accord transactionnel d'engagement mutuel à contribuer à l'équilibre financier de l'opération.

Au bilan, l'opération s'élève à 4 490 658 € soit un surcoût de 914 046 € par rapport au montant de base.

Le président précise le montant pris en charge par chacune des parties. Le concessionnaire Aquavexin supportera la somme de 382 046 € et le syndicat délégant la somme de 532 000 €.

Cette dernière somme sera financée sur 2 axes, d'abord par le paiement sur l'année de 292 000 €, correspondant aux 160 000 € de l'avenant 2 et aux 132 000 € des travaux d'amélioration. Puis, dans un second temps, la prolongation du contrat de 2 ans permettra le versement des 240 000 € restant (120 000 de SFI sans actualisation).

Le président propose afin d'alléger le point du financement des 292 000 € sur la contribution directe des 2 EPCI de contracter un emprunt.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à engager les démarches de négociation de prêt et à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de l'emprunt.

DIT que les crédits seront inscrits à partir du budget 2025.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin.

Le 12 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Geoffrey LELEU

Le président,
Bertrand GERNEZ

